



COMMERCE

Marché de produits manufacturés | Réouverture mardi 2 juin

Après le marché alimentaire depuis le 16 mai, le marché de produits manufacturés rouvre à partir du 2 juin, dans le respect de règles sanitaires strictes.

Publié le 29 mai 2020

Voilà qui devrait ravir nombre d'Aubagnais ! Le marché non-alimentaire d'Aubagne vous accueille de nouveau **dès mardi 2 juin au matin**. Commerçants de vêtements et autres produits non comestibles font leur retour en cœur de ville.

Découvrez la nouvelle organisation entre les marchés alimentaire et manufacturé dans le respect des normes de sécurité sanitaire mises en place par la Ville.

Cours Voltaire (produits alimentaires)

L'entrée se fera sur le cours Voltaire avec un sens de circulation unique obligatoire et une sortie Place du 14-Juillet.

Cours Foch (produits manufacturés)

L'entrée se fera sur le cours Foch, côté Régence, et la sortie sur le cours Foch, côté Café des Arts.

Esplanade de Gaulle et espace Lucien Grimaud (produits manufacturés)

L'entrée et la sortie se feront sur le cours Foch. Deux entrées/sorties seront également positionnées devant l'école Antide Boyer et la résidence "Les Marronniers" pendant les heures d'entrée et de sortie scolaires.



Règles à respecter sur place

- > Distance de 4 mètres entre chaque commerçant
- > Distance d'un mètre minimum entre les clients
- > Sens de circulation unique matérialisé au sol
- > Lavage des mains avec du gel hydroalcoolique à chaque entrée et sortie
- > Privilégier les paiements par carte bancaire, sans contact
- > Pas de consigne disponible